

Campagne d'emplois 2021

*Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2020, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la campagne d'emplois pour l'année 2021 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'Ecole.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 6

Fait à Lyon, le 17 décembre 2020,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

